

**COMMUNE
DE
PERCEY**

Date de convocation et
d'affichage :
9 septembre 2022

Nombre de conseillers :

Nombre légal : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

Quorum atteint.

N° 30/2022

OBJET :

*tarifs
applicables au
16 octobre 2022*

*location
salle des fêtes*

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de PERCEY
Dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire* à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur BOUCHERON Daniel, Maire,

PRESENTS : Mmes ROUGET Edith, MAZERON Régine,
FOURNIER Véronique et MM. BOUCHERON Daniel,
JAMBON Maurice, BON Dominique, PIROELLE Claude,
SAVOURE Jean-Claude, MOREAU Sébastien, VALLET
Laurent et BONNETAT Daniel.

Absents excusés : Mme FOURNIER Véronique donne
pouvoir à M. VALLET Laurent.

Secrétaire de séance : M. BONNETAT Daniel, désigné durant la séance

Monsieur le maire indique que les tarifs de la salle des
fêtes sont restés stables depuis 2014 mais qu'il convient
d'ajuster les montants à cause de l'inflation et de la crise
énergétique. La salle des fêtes étant chauffée au gaz et à
l'électricité, les factures ont et vont augmenter fortement.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des
modifications applicables au 16 octobre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à
l'unanimité,

DIT que les modifications tarifaires seront applicables
sur les locations de la salle des fêtes à partir du
16 octobre 2022.

Tarifs de la location Applicables au 16 octobre 2014		ETE 15/05 au 15/10	HIVER 16/10 au 14/05
1 jour	Habitants de PERCEY	110 €	160 €
	Hors PERCEY	150 €	200 €
2 jours	Habitants de PERCEY	125 €	190 €
	Hors PERCEY	165 €	230 €
3 jours	Habitants de PERCEY	145 €	225 €
	Hors PERCEY	205 €	285 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
PERCEY, le 20 septembre 2022
Le Maire
Daniel BOUCHERON

